



Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilitée)

Habilitation délivrée par l'Etat par un collège interrégional composé de représentants
de la Carsat, de l'Aract et de l'OPPBT

Le compte employeur* :

Analysé, il devient un outil de gestion financière !

**Document officiel édité chaque année et reprenant les accidents du travail, maladies professionnels de l'entreprise.
Il sert au calcul du taux de cotisation*

Vous souhaitez

- Trouver un levier pour limiter vos coûts
- Ne payer que ce qui vous est imputable
- Avoir une analyse détaillée et explicative du document
- Connaître l'impact financier de vos AT et MP, et le diminuer
- Ne pas subir le compte employeur mais s'en servir comme d'un atout !

Rappel : appliquez votre taux AT à votre masse salariale pour connaître le coût des accidents du travail de votre entreprise !

Action S.T.E vous propose,

- L'analyse de votre compte employeur à sa réception
- Un bilan de ce qui est imputable ou non
- Des actions auprès des institutionnels pour limiter l'impact financier
- La mise en place d'outils de suivi et d'analyse

NB : le suivi des courriers suite à cette étape d'analyse peut se faire par l'externalisation des compétences vers Action STE

Vos avantages

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples informations

- Une conseillère proche de votre entreprise
- Une offre de services adaptée à votre structure
- Une souplesse d'organisation
- Une grande facilité de gestion
- Une approche tarifaire cohérente et graduée avec le niveau de prestation demandée

Les actions proposées peuvent être réalisées séparément ou dans la globalité